



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 octobre 2014

Pour Familles de France les droits de l'enfant passent avant ceux des adultes

Familles de France a pris acte en mai 2013 du vote et de l'adoption par la représentation nationale de la loi Taubira légalisant le mariage pour les couples de même sexe.

Face aux récentes dérives, Familles de France souhaite réaffirmer qu'au regard des droits de l'enfant il n'y a pas de droit à l'enfant.

Le désir d'enfant est bien compréhensible mais ne peut légitimer la marchandisation du corps de la femme et la vie de l'enfant. C'est selon ce principe que **Familles de France** réitère son opposition à la PMA (hors stérilité biologique) et à la GPA. La vie humaine ne s'achète pas.

Familles de France réaffirme que la loi Taubira introduit une alternative de discriminations, entre les couples de même sexe et les couples de sexe différent ou entre les enfants qui ont des parents de même sexe ou de sexe différent. Afin de résoudre cette incohérence, Familles de France assure que les droits de l'enfant sont prépondérants et que chaque enfant a droit à un père et une mère.

Familles de France, au nom de l'égalité des enfants, estime qu'il est urgent de légiférer en précisant qu'en vertu des droits de l'enfant le mariage entre deux personnes de même sexe n'ouvre pas droit à la filiation.

Contact Presse : Thierry Vidor 06 64 31 98 68

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – Internet : www.familles-de-france.org